

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/041

DEPARTEMENT
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
11	9	11
Date de la convocation		
15 octobre 2024		
Date d'affichage		
Objet : Approbation nouvelle grille tarifaire de l'accueil de loisirs		

Séance du 22 octobre 2024

L'an Deux mil vingt quatre

Et le 22 octobre

À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

M. QUÉRET Jean-Louis, Maire,-----

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAUULT Jean-Claude (Adjoint), BÉGLIA Gérard, CHICON Pierre, COMPÉRAT Jean-Raymond, LEMEITER Nathalie, PRÉVOST Yvette.

Absents avant donné pouvoir :

MAIO Max donne pouvoir à BÉGLIA Gérard

ZIELINSKI Arnaud donne pouvoir à BOCAT-MONNET Christiane

Secrétaire de séance : BÉGLIA Gérard

VU la délibération n°2017/043 en date du 10 octobre 2017 ayant pour objet les tarifs d'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire.

M. le Maire rappelle qu'il a été mis en place, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA), une tarification de 3 tranches basée sur le quotient familial défini par la CAF en fonction des ressources de chaque foyer.

A la demande de la CAF, il convient de revoir les tranches les faisant ainsi passée de 3 à 7 tranches

Il présente donc la grille tarifaire de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire et précise qu'il est nécessaire de procéder à son approbation

TARIFICATION ACTUELLE		
TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF HORAIRE
1	0 - 800	0.50 €
2	801 - 1199	1.00 €
3	> 1200	1.50 €

NOUVELLE TARIFICATION		
TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF HORAIRE
1	0 - 450	0.40 €
2	451 - 700	0.60 €
3	701 - 900	0.90 €
4	901 - 1100	1.20 €
5	1101 - 1400	1.50 €
6	1401 - 1800	1.80 €
7	> 1801	2.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité POUR (11 voix) :

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-Louis QUÉRET

